

Insecticide vigne



The Chemical Company

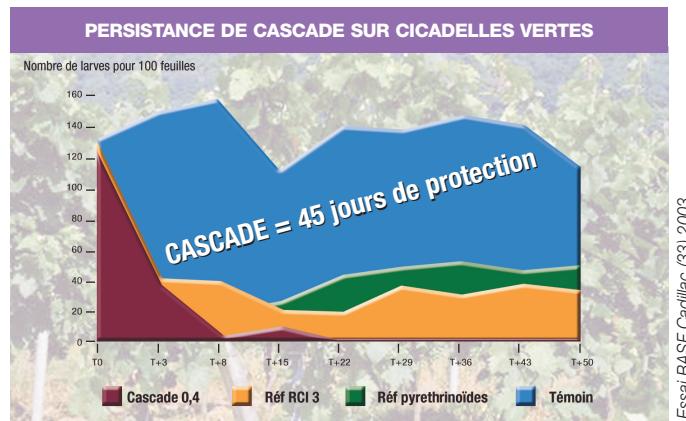
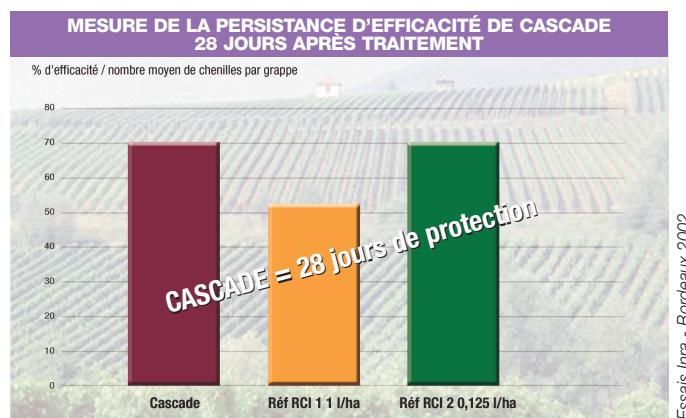


L'INSECTICIDE GAGNANT

Pourquoi Cascade ?

Tordeuses et cicadelles vertes sont à l'origine de fortes dépréciations quantitatives et qualitatives de la récolte. Pour ses nombreux avantages, CASCADE contribue à la production d'une vendange de qualité.

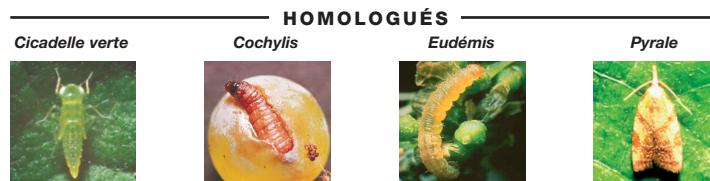
● Performance



À RETENIR

- **Excellente efficacité de pré-oviposition.**
- **Protection préventive de 28 jours contre tordeuses.**
- **Protection préventive de 45 jours sur cicadelles vertes.**
- **Efficacité préventive limitant l'installation du Botrytis.**
- **Efficacité préventive limitant le développement des Aspergillus, producteurs d'OTA.**

● Polyvalence



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

L'insecticide gagnant



● Sécurité

CASCADE présente une excellente résistance au lessivage.

CASCADE préserve les acariens prédateurs, ainsi que les insectes auxiliaires.

CASCADE n'a présenté à ce jour aucun résidu quantifiable dans les analyses effectuées dans les vins quand il a été utilisé dans le respect de la dose du nombre maximum de traitements et du délai d'emploi avant récolte.

Comment s'utilise-t-il ?

CASCADE est facile à positionner.

■ TORDEUSES DE LA GRAPPE

EN 1^{ÈRE} GÉNÉRATION DES TORDEUSES DE LA GRAPPE :

dès le début des éclosions (stades L1, L2) jusqu'à l'apparition des premiers glomérules.

EN 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} GÉNÉRATION DES TORDEUSES DE LA GRAPPE :



■ CICADELLE VERTE

Dans les parcelles où les cicadelles nécessitent un traitement spécifique, CASCADE s'applique dès le seuil d'une forme mobile par feuille.

Qu'est-ce que Cascade ?

Cascade® : marque déposée BASF

Autorisation de vente n°: 8900291

Composition : 100 g/l de flufenoxuron

Formulation : concentré dispersable (DC)

Classement Toxicologique : Xn : nocif - R10 : inflammable - R36 : irritant pour les yeux - R40 : effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes - AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques.

Usage et dose autorisée : vigne : Cicadelle des grillures : 0,4 l/ha

Pyrales : 0,4 l/ha

Tordeuses : 0,4 l/ha (Eudémis et Cochylis)

Nombre maximum de traitements par an : vigne : 2 applications maximum par an

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée dans les parcelles : 24 heures (cf arrêté du 21/09/06)

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf arrêté du 21/09/06)

Conditionnement : bidons de 1 litre et 10 litres

Limite maximale de résidus : raisin : 0,5 ppm

Précautions d'emploi lors de la préparation de la bouillie : port de gants obligatoire.

Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Dangereux, respectez les conditions d'emploi.



Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

BASF Agro S.A.S. - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur : www.bASF-agro.fr

► N°Azur 0 810 02 30 33
PRIX APPEL LOCAL